



## **APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE** *Fondements et enjeux d'une pratique responsable*

**SESSION:**  
**« Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation »**  
**18 et 19 mars 2019**

### **Objectifs :**

1. Découvrir les fondements et les connaissances théoriques de base de la médiation animale/équine
2. Connaître les atouts du cheval en médiation équine au travers d'apports théoriques et de mises en situation (à pied face au cheval et à cheval)
3. Sensibiliser à une approche respectueuse.

### **Public à qui s'adresse la session :**

Cette initiation est accessible :

- Aux professionnels de la relation d'aide/du soin/de l'éducation qui ont pour projet ou idée de développer des activités de médiation équine ou qui accompagnent déjà des activités de médiation équine
- Aux professionnels du milieu équestre qui souhaitent accueillir ou qui accueillent déjà des publics en difficultés.

Aucun niveau équestre n'est requis.

### **Thématiques abordées**

Définitions médiation animale/équine

Etat des lieux et évolution de la filière. Réglementations, les différents acteurs.

Ethique et déontologie

Bien-être du cheval

Notions d'éthologie équine

La relation homme/cheval

Mise en situation à pied face au cheval (au box et en manège) et à cheval (mobilisations corporelles).

### **Méthodes**

Apports théoriques

Présentation et échanges avec les participants, en fonction des besoins, des projets et des situations.

Va-et-vient pour permettre l'acquisition de savoirs prenant appui sur les expériences vécues autour du cheval durant ces deux journées. Retours d'expériences/analyse de la pratique.

Utilisation de supports audiovisuels et/ou de textes.

### **Finalité**

L'Association Résili'enfance délivre une attestation à l'issue de la session pour les personnes ayant suivi les deux jours.



## Dates, horaires et lieu

Cette initiation est de **14H** et se déroulera sur deux journées.

- Lundi 18 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Mardi 19 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



Inscriptions acceptées jusqu'à 15 jours avant le début de la session.

La session aura lieu à la Ferme Equestre Lagravade, Bouillaguet, 47110 Sainte-Livrade sur Lot  
<http://www.ferme-equestre-lagravade.sitew.com/>

## Intervenantes

*Monique LE BON*

Comportementaliste équin labellisé SFECA  
Expert Fédéral Equi-Handi/Equi-Social

*Sandie BELAIR*

Psychologue clinicienne et psychothérapeute  
Thérapeute avec le cheval (FENTAC)

<https://www.resilienfance.org/l-equipe>

## Nombre de stagiaires

Nombre maximum de stagiaires : 12

Nombre minimum : 8

## Tarifs

320 euros pour les deux jours (repas non compris)



L'inscription vaut pour les deux jours.

Pour tous renseignements, contactez Sandie Bélaïr : [association@resilienfance.org](mailto:association@resilienfance.org) ou 06 03 95 05 18.




**Prévoir des chaussures fermées et solides pour le travail avec les chevaux et des vêtements chauds !**



**APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE**  
*Fondements et enjeux d'une pratique responsable*

**DEMANDE D'INSCRIPTION A LA SESSION:**  
**« Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation »**  
**18 et 19 mars 2019**


Dossier à retourner à Résilienfance par voie postale : 1, chemin de Pines 33620 Tizac de Lapouyade

 Merci de prendre connaissance des conditions générales de vente jointes au dossier d'inscription (page 5).

**1. Coordonnées du demandeur**

Nom:.....  
Prénom :.....  
Adresse Postale:.....  
.....  
Téléphone portable :.....  
Adresse-mail :.....  
Profession :.....  
Poste occupé actuellement :.....  
N°d'assuré Social :.....Caisse d'affiliation :.....

**2. Inscription individuelle par chèque à joindre à cette demande**

 *Au choix :*


1 chèque de 320 euros à l'ordre de Résilienfance

Ou

2 chèques de 160 euros à l'ordre de Résilienfance (échelonnement du paiement sur deux mois)

Après le délai de rétraction légal de 10 jours à compter de la date de signature du présent document (se reporter aux conditions de vente), le paiement unique ou le premier paiement sera débité. Le second paiement le sera après la réalisation de la prestation.



-  Merci de joindre à votre demande :
- une attestation de responsabilité civile (pour les dommages causés de votre fait dans le cadre de la session)
  - une photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Souhaitez-vous une facture ?

- Oui
- Non

### 3. Pour mieux vous connaître

Pratiquez-vous déjà la médiation équine ?

- Oui
- Non

Si oui, décrivez en quelques mots votre expérience et vos activités avec les chevaux ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Date et signature

Je, soussigné(e)....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente de l'association Résilienfance et en accepter sans réserve et restriction, toutes les clauses.

Ce document signé vaut engagement contractuel.

A....., le.....

Signature :



## APPROCHE DE LA MEDIATION ANIMALE *Fondements et enjeux d'une pratique responsable*

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SESSION: « Découverte de la médiation équine et du cheval de médiation » 18 et 19 mars 2019

#### Les conditions d'inscription

Les inscriptions se font par lettre simple avec l'envoi du dossier d'inscription rempli et signé auquel doivent être jointes les pièces demandées.

A réception de l'inscription, et après le délai de rétraction légal de 10 jours à compter de la date de signature de la demande d'inscription (voir ci-dessous), le signataire de la demande reçoit une convocation et un plan d'accès.

#### Les dispositions financières

Le prix de cette session d'initiation est de 320 euros TTC.

En accord avec l'article L6353-5 du Code du travail, à compter de la date de signature de la demande d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'association Résilience par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le signataire effectue le paiement à l'inscription par chèques (1 ou 2 chèques s'il souhaite que le paiement soit échelonné).

#### Les conditions d'annulation

- *Annulation du fait du signataire* : tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
- *Annulation du fait de l'association Résilience* : en application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'association Résilience devra proposer un report ou rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait. L'association Résilience se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette session d'initiation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription



préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à la convenance du stagiaire un avoir sera émis.

L'association Résilienfance se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou la venue de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au stagiaire.

L'association Résilienfance ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le stagiaire ou dommages conséquents à l'annulation de la session d'initiation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le stagiaire peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.